

Pistes Equestres

Règles d'utilisation

- Dans les zones mixtes, partagées avec les autres usagers. Les cavaliers doivent obligatoirement emprunter la piste en herbe.
- Les chevaux ne sont pas prioritaires sur les piétons et les cyclistes.
- Il est strictement interdit de trotter ou de galoper sur les sentiers en sable calcaire.
- Les cavaliers doivent veiller à ne pas laisser de crottins sur la voie publique ou doivent prendre toutes dispositions pour nettoyer après leur passage.



Pistes Equestres
Itinéraire obligatoire pour les chevaux



Accès strictement interdit aux chevaux



44 rue Charles Leurette
59820 Gravelines
Tél. 03 28 65 39 00
Fax. 03 28 65 24 27
centre.equestre.gravelines@wanadoo.fr

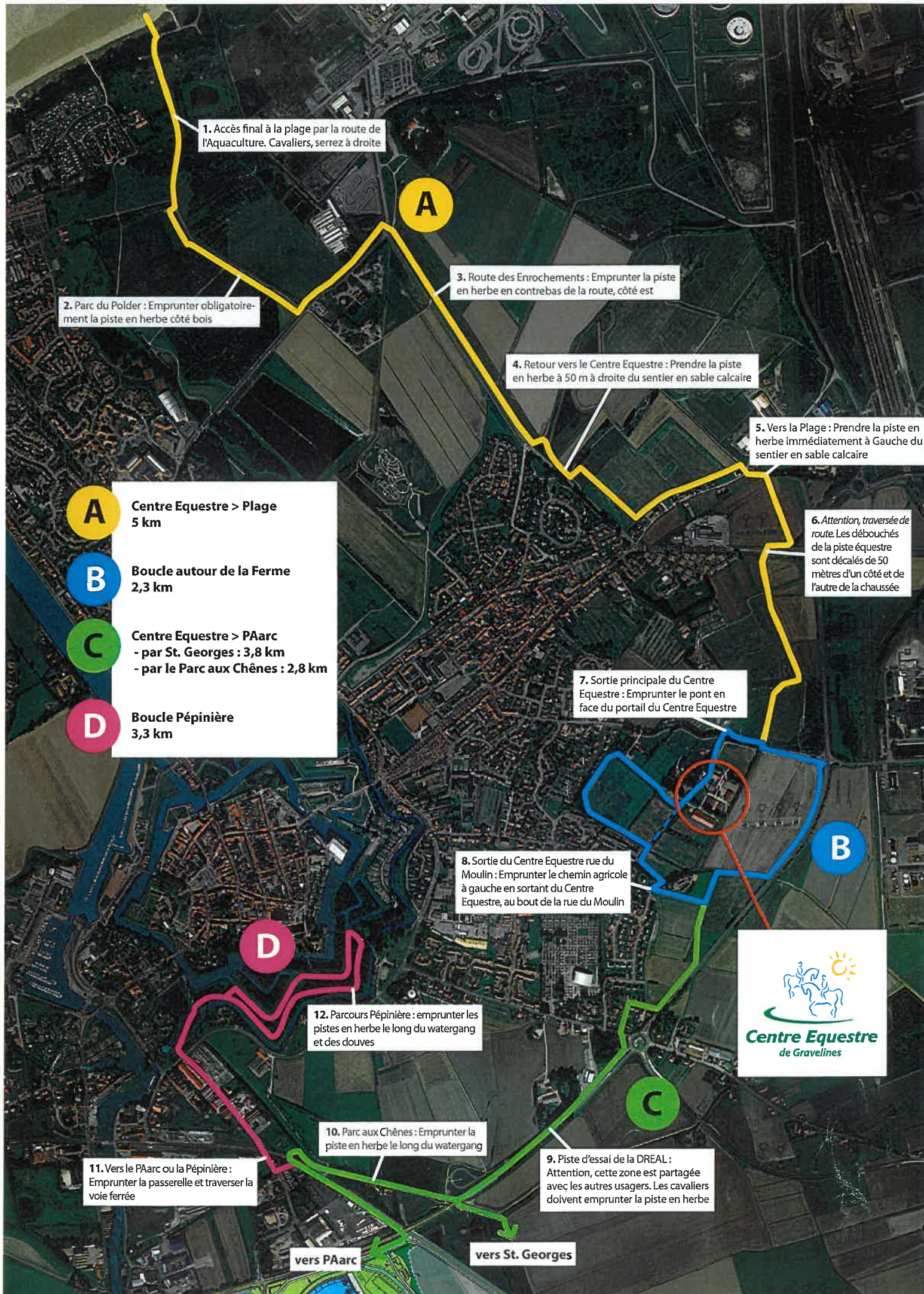
Pistes Equestres

20 km de balades à cheval

Conception - Service Communication - Mairie de Gravelines



Gravelines
c'est Sport !



1. Accès final à la plage par la route de l'Aquaculture. Cavaliers, serrez à droite

2. Parc du Polder : Emprunter obligatoirement la piste en herbe côté bois

3. Route des Enrochements : Emprunter la piste en herbe en contrebas de la route, côté est

4. Retour vers le Centre Equestre : Prendre la piste en herbe à 50 m à droite du sentier en sable calcaire

5. Vers la Plage : Prendre la piste en herbe immédiatement à Gauche du sentier en sable calcaire

- A** Centre Equestre > Plage
5 km
- B** Boucle autour de la Ferme
2,3 km
- C** Centre Equestre > PAarc
- par St. Georges : 3,8 km
- par le Parc aux Chênes : 2,8 km
- D** Boucle Pépinière
3,3 km

6. Attention, traversée de route. Les débouchés de la piste équestre sont décalés de 50 mètres d'un côté et de l'autre de la chaussée

7. Sortie principale du Centre Equestre : Emprunter le pont en face du portail du Centre Equestre

8. Sortie du Centre Equestre rue du Moulin : Emprunter le chemin agricole à gauche en sortant du Centre Equestre, au bout de la rue du Moulin

12. Parcours Pépinière : emprunter les pistes en herbe le long du watergang et des douves

10. Parc aux Chênes : Emprunter la piste en herbe le long du watergang

11. Vers le PAarc ou la Pépinière : Emprunter la passerelle et traverser la voie ferrée

9. Piste d'essai de la DREAL : Attention, cette zone est partagée avec les autres usagers. Les cavaliers doivent emprunter la piste en herbe

vers PAarc

vers St. Georges

